Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03 OCT. 2018
ID : 083-218300424-20180924-DELI2018_101-DE

N° 2018/1134

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **29**
Représentés : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **12/09/2018**

Date d'affichage : **18/09/2018**

de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'école Chabaud est située en plein centre du village. Elle est accessible depuis le boulevard Michelet. Elle se compose de 3 bâtiments : l'école primaire, l'école maternelle et le réfectoire.

Sa capacité maximum d'accueil correspond selon la règlementation des Etablissements Recevant du Public à 269 personnes. Le groupe scolaire est actuellement classé en type R (enseignement) avec activités N (restauration).

La cantine de l'école est située dans le bâtiment du haut qui comprend une partie réfectoire pour le primaire et la maternelle ainsi qu'une salle associative utilisée jusqu'à présent en salle de musique.

Cette salle n'étant plus utilisée, il est proposé de la mettre à disposition de la cantine afin de permettre l'accueil d'enfants supplémentaires si

N° 2018/101

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) ECOLE CHABAUD / CANTINE DU CŒUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UNE SALLE

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 03 OCT. 2018
ID : 083-218300424-20180924-DELI2018_101-DE

CM 24/09/2018

N° 2018/101

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION) ECOLE CHABAUD / CANTINE DU CŒUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UNE SALLE

besoin mais surtout de proposer un accueil de meilleure qualité en réaménageant l'espace et ainsi rendre le moment du repas plus agréable.

Afin de garantir la sécurité des enfants et du personnel, la mise à disposition de cette salle doit faire l'objet d'une mise aux normes sécurité incendie.

Conformément aux dispositions de l'article L 111-8 du Code de la construction et de l'habitation, ces aménagements devront faire l'objet des autorisations nécessaires.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à procéder au dépôt de l'autorisation de travaux pour l'aménagement et la mise aux normes sécurité incendie conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation sur le bâtiment de l'Ecole Chabaud - cantine, cadastrée section AO 303 et 304 d'une surface totale de 2 467 m² appartenant à la commune ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le Maire,

MAIRIE DE COGOLIN VAR

Marc Étienne LANSADE